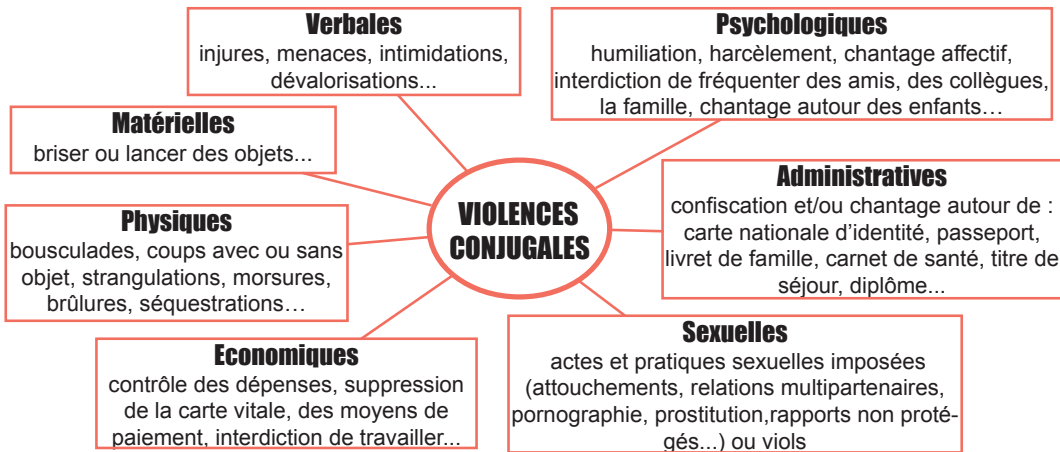


Fiche-réflexe à destination des professionnel.le.s

Et si la femme que vous accueillez était victime de violences conjugales ?

Formes de violences



Points de vigilance

Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les niveaux d'études, toutes les cultures.

- Circonstances à risque : jeune âge, grossesse, séparation
- Signes de coups et blessures
- Comportement de la femme : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression
- Comportement du conjoint : attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, alcoolisme...

N'hésitez pas à poser la question :

« Avez-vous subi ou subissez-vous des violences dans votre vie, dans votre couple ? »

Quelle posture adopter ?

L'agresseur : **A l'inverse, le.la professionnel.le :**

- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ L'humilie ■ Lui fait peur ■ La dévalorise ■ L'isole ■ La culpabilise ■ La fait taire | <p>L'écoute avec attention, respect et bienveillance</p> <p>Parle d'un ton calme et avec empathie</p> <p>La valorise dans les démarches qu'elle entreprend</p> <p>Se montre disponible et crée un climat de confidentialité</p> <p>Ne banalise, ne minimise pas les faits</p> <p>La rassure en lui indiquant un réseau de professionnel.le.s</p> <p>L'aide à identifier les soutiens ou relais possibles dans son entourage</p> <p>La déculpabilise en lui signifiant qu'aucune attitude de sa part ne justifie une agression</p> <p>Rappelle que les actes et les fait relatés sont interdits et punis pas la loi</p> | <p>Dans tous les cas, respecter le rythme et les décisions de la victime</p> |
|---|--|---|

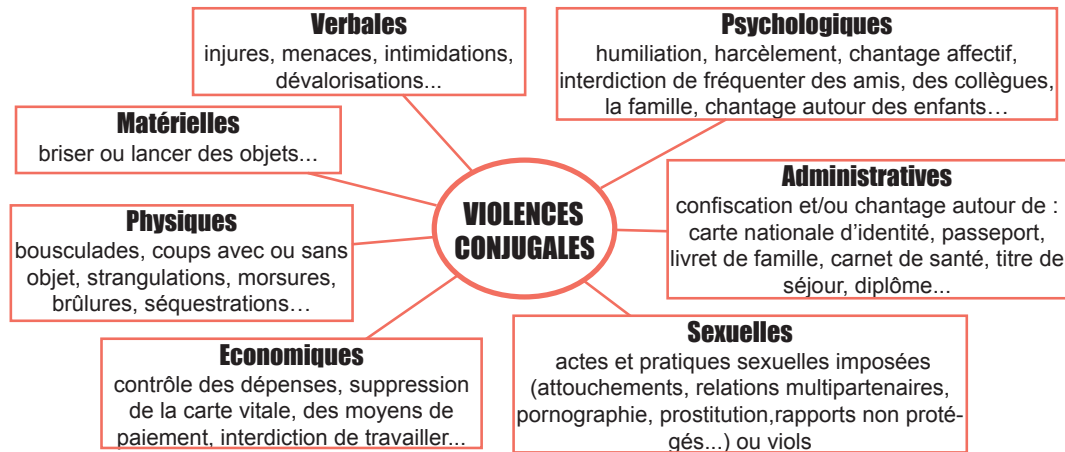
À éviter : « Vous êtes restée avec cet homme pendant tout ce temps ?! », « Vous vous rendez compte de ce qu'il vous a fait subir ? », « Etes-vous consciente que vous ne protégez pas vos enfants ? », « Pourquoi vous acceptez ça ? »

À dire à la victime : « Je vous crois », « Vous avez des droits et des professionnel.le.s peuvent vous accompagner », « L'agresseur est le seul responsable des violences », « **La loi interdit et punit les violences.** »

Fiche-réflexe à destination des professionnel.le.s

Et si la femme que vous accueillez était victime de violences conjugales ?

Formes de violences



Points de vigilance

Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les niveaux d'études, toutes les cultures.

- Circonstances à risque : jeune âge, grossesse, séparation
- Signes de coups et blessures
- Comportement de la femme : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression
- Comportement du conjoint : attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, alcoolisme...

N'hésitez pas à poser la question :

« Avez-vous subi ou subissez-vous des violences dans votre vie, dans votre couple ? »

Quelle posture adopter ?

L'agresseur : **A l'inverse, le.la professionnel.le :**

- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ L'humilie ■ Lui fait peur ■ La dévalorise ■ L'isole ■ La culpabilise ■ La fait taire | <p>L'écoute avec attention, respect et bienveillance</p> <p>Parle d'un ton calme et avec empathie</p> <p>La valorise dans les démarches qu'elle entreprend</p> <p>Se montre disponible et crée un climat de confidentialité</p> <p>Ne banalise, ne minimise pas les faits</p> <p>La rassure en lui indiquant un réseau de professionnel.le.s</p> <p>L'aide à identifier les soutiens ou relais possibles dans son entourage</p> <p>La déculpabilise en lui signifiant qu'aucune attitude de sa part ne justifie une agression</p> <p>Rappelle que les actes et les fait relatés sont interdits et punis pas la loi</p> | <p>Dans tous les cas, respecter le rythme et les décisions de la victime</p> |
|---|--|---|

À éviter : « Vous êtes restée avec cet homme pendant tout ce temps ?! », « Vous vous rendez compte de ce qu'il vous a fait subir ? », « Etes-vous consciente que vous ne protégez pas vos enfants ? », « Pourquoi vous acceptez ça ? »

À dire à la victime : « Je vous crois », « Vous avez des droits et des professionnel.le.s peuvent vous accompagner », « L'agresseur est le seul responsable des violences », « **La loi interdit et punit les violences.** »

Quelles orientations proposer ?

	Accueil, écoute, accompagnement	Hébergement	Info juridique spécialisée	Lieux de permanences
FNSF	Associations spécialisées			
	■ APIAF 31 rue de l'Etoile, Toulouse 05 62 73 72 62	♀	♀	Toulouse
	■ Olympe de Gouges 43 rue Jean de Pins, Toulouse 05 62 48 56 66	♀	♀	Toulouse dont Hôpital J. Ducuing
	■ SAVIF/PEA 2 rue Saint-Jean, Toulouse 05 61 25 16 13	♀		Toulouse
	■ Du côté des femmes 8 rue Jean Jaures, Muret 05 34 63 16 74	♀	♀	Muret
CNDIFF	■ Femmes de papier 7 rue de la République, St-Gaudens 05 61 69 43 07	♀		Saint-Gaudens
	■ CIDFF 95 grand rue Saint-Michel, Toulouse 05 34 31 23 31	♀	♀	Toulouse, Blagnac Tournefeuille, Colomiers, Muret, Saint-Gaudens
	■ AVAC 17 rue Peyras, Toulouse 05 61 21 05 28	♀		Toulouse
FNACAV	Associations d'aide aux victimes			
	■ SAVIM 49, boulevard Lascrosses, Toulouse 05 62 30 09 82	♀	♀	Toulouse, Tournefeuille, Colomiers, L'Union Cugnaux, Muret
	■ ACCJSE place Clémenceau, St-Gaudens 06 81 35 72 61	♀	♀	Saint-Gaudens, Aspet, Cazères, Boulogne-sur- Gesse, Salies-du-Salat

En cas d'urgence :

Police/Gendarmerie : **17** N° d'urgence sourds et malentendants (remplace 15, 17 et 18) : **114 (SMS)**
Pompiers : **18** Hébergement d'urgence : **115**
Samu : **15**

Dépôt de plainte, procès verbal de renseignement judiciaire ou main courante : auprès de tout commissariat de police ou brigade de gendarmerie, quelle que soit votre adresse

Soins, certificat médical :

Médecins et sages-femmes Consultation de Prévention de la Violence : **05 61 32 37 17**
Urgences hospitalières Centres médico-psychologiques
Médecine légale : - CHU Rangueil **05 61 32 29 70 ou 34 15**
- Centre Hospitalier Comminges Pyrénées **05 62 00 40 00**

Orientation sociale :

Pour connaître la maison des solidarités la plus proche (Conseil départemental) : **05 34 33 32 31**
Autres partenaires sociaux :
Contacter la Mairie de résidence
CAF : **antenne la plus proche de votre domicile**
CPAM : **3646 – demander le service action sociale**
MSA : **05 61 10 40 40**

Informations juridiques :

Ordre des Avocats : - Toulouse **05 61 14 91 50**
- St-Gaudens **05 61 89 69 14**
Points d'accès au droit (CDAD) : **05 61 33 70 90**
Maisons de justice et du droit : **05 61 43 06 94**



Pour aller plus loin : <http://violences.outilprofessionnel.net>

© SRCI-OCCEITANIE Novembre 2016

Quelles orientations proposer ?

	Accueil, écoute, accompagnement	Hébergement	Info juridique spécialisée	Lieux de permanences
FNSF	Associations spécialisées			
	■ APIAF 31 rue de l'Etoile, Toulouse 05 62 73 72 62	♀	♀	Toulouse
	■ Olympe de Gouges 43 rue Jean de Pins, Toulouse 05 62 48 56 66	♀	♀	Toulouse dont Hôpital J. Ducuing
	■ SAVIF/PEA 2 rue Saint-Jean, Toulouse 05 61 25 16 13	♀		Toulouse
	■ Du côté des femmes 8 rue Jean Jaures, Muret 05 34 63 16 74	♀	♀	Muret
CNDIFF	■ Femmes de papier 7 rue de la République, St-Gaudens 05 61 69 43 07	♀		Saint-Gaudens
	■ CIDFF 95 grand rue Saint-Michel, Toulouse 05 34 31 23 31	♀	♀	Toulouse, Blagnac Tournefeuille, Colomiers, Muret, Saint-Gaudens
	■ AVAC 17 rue Peyras, Toulouse 05 61 21 05 28	♀		Toulouse
FNACAV	Associations d'aide aux victimes			
	■ SAVIM 49, boulevard Lascrosses, Toulouse 05 62 30 09 82	♀	♀	Toulouse, Tournefeuille, Colomiers, L'Union Cugnaux, Muret
	■ ACCJSE place Clémenceau, St-Gaudens 06 81 35 72 61	♀	♀	Saint-Gaudens, Aspet, Cazères, Boulogne-sur- Gesse, Salies-du-Salat

En cas d'urgence :

Police/Gendarmerie : **17** N° d'urgence sourds et malentendants (remplace 15, 17 et 18) : **114 (SMS)**
Pompiers : **18** Hébergement d'urgence : **115**
Samu : **15**

Dépôt de plainte, procès verbal de renseignement judiciaire ou main courante : auprès de tout commissariat de police ou brigade de gendarmerie, quelle que soit votre adresse

Soins, certificat médical :

Médecins et sages-femmes Consultation de Prévention de la Violence : **05 61 32 37 17**
Urgences hospitalières Centres médico-psychologiques
Médecine légale : - CHU Rangueil **05 61 32 29 70 ou 34 15**
- Centre Hospitalier Comminges Pyrénées **05 62 00 40 00**

Orientation sociale :

Pour connaître la maison des solidarités la plus proche (Conseil départemental) : **05 34 33 32 31**
Autres partenaires sociaux :
Contacter la Mairie de résidence
CAF : **antenne la plus proche de votre domicile**
CPAM : **3646 – demander le service action sociale**
MSA : **05 61 10 40 40**

Informations juridiques :

Ordre des Avocats : - Toulouse **05 61 14 91 50**
- St-Gaudens **05 61 89 69 14**
Points d'accès au droit (CDAD) : **05 61 33 70 90**
Maisons de justice et du droit : **05 61 43 06 94**



Pour aller plus loin : <http://violences.outilprofessionnel.net>

© SRCI-OCCEITANIE Novembre 2016